

L'an deux mille vingt-deux, le huit décembre,

Le comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à Bauduen à 13 h 30 sous la présidence de M. Bernard CLAP, en formation Plénière.

FORMATION PLENIERE		
Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
85	37 +	50
Total des voix : 119		

Date de convocation
25/11/2022

Délibération n°
22_12_CS5_09

Etaient présents :

26 représentants du collège des communes, ayant approuvé la Charte (2 voix chacun) :

Jean-Pierre BAGARRE (Aiguines) ; Arlette ARNOUX-RAVEL (Allemagne en Provence) ; Jean-Marie PAUTRAT (Allons) ; Marie-Christine TERRASSON (Aups) ; Corine PELLOQUIN (Bauduen) ; Amélie ROUVIER (Brenon) ; Nina JONKER (Castellane) ; Alin BURLE (Ginasservis) ; Raymonde CARLETTI (La Martre) ; Muriel GILLET (La Verdière) ; Danièle MAGRI (Le Bourguet) ; Pierre TAMBOURIN (Moissac Bellevue) ; Romain COLIN (Moustiers Sainte Marie) ; Claude GUERIN (Peyroules) ; Elisabeth SACIER (Puimoisson) ; Jacques ESPITALIER (Quinson) ; Gérard LAGARDE (Riez) ; Nathalie BACQUART (Rougion) ; Patrick ROY (Roumoules) ; Jean-Marc BERARD (Sillans la cascade) ; Arlette RUIZ (St Julien le Montagnier) ; Annick GAUTIER (St Jurs) ; Nicolas STAMPFLI (St Laurent du Verdon) ; Nicole MOULIN (Ste Croix du Verdon) ; Bernard CLAP (Trigance) ; Bernard MAGNAN (Valensole).

4 représentants des communes ayant adhéré uniquement à l'objet SAGE (1 voix chacun) :

Jacques AVANIAN (Artignosc sur Verdon) ; Olivier MERABET (Châteaudouble) ; Yana BREZINA (La Roque Esclapon) ; Francette ANDRIEU (Seillans)

1 représentant du Conseil départemental des Alpes de Haute Provence (8 voix) : Claude BONDIL

1 représentant du Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur (16 voix) : Jean-Charles BORGHINI

5 représentants des établissements de coopération intercommunale (1 voix chacun) :

Claude MARIN (Dracénie Provence Verdon Agglomération) ; Gilles MEGIS et Christophe BIANCHI (Durance Luberon Verdon Agglomération) ; Michèle BIZOT-GASTALDI et Jean MAZZOLI (Communauté de communes Alpes Provence Verdon)

Ont donné pouvoir :

6 représentants des communes porteurs de 2 voix chacun : Armand FERRANDO (La Palud sur Verdon) à Amélie ROUVIER ; Paul CORBIER (St Julien du Verdon) à Jean-Marie PAUTRAT ; Aurélie CARTON (Blieux) à Romain COLIN ; Yves CAMOIN (Comps sur Artuby) à Bernard CLAP ; Lucie GOSSMAN (St Martin de Brômes) à Bernard MAGNAN ; Nans BELLIN (Châteauneuf) à Claude GUERIN ;

3 représentants des communes porteurs de 1 voix chacun : Bruno BICHON (Thorame-Basse) à Jacques ESPITALIER ; Didier DUPENDANT (Vérignon) à Corinne PELLOQUIN ; Cyrille GIRIEUD (Colmars les Alpes) à Arlette RUIZ

3 représentants des EPCI porteurs de 1 voix chacun : Carole TOUSSAINT (Provence Alpes Agglomération) à Jean MAZZOLI ; Patrick VINCENTELLI (Communauté de communes Lacs et Gorges du Verdon) à Michèle BIZOT-GASTALDI ; Bernard DE BOISGELIN (Communauté de communes Provence Verdon) à Gilles MEGIS

1 représentante du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur porteuse de 16 voix : Sophie VAGINAY-RICOURT à Jean-Charles BORGHINI

BUDGET GESTION GRAND SITE – PARKINGS - 2022

DECISION MODIFICATIVE N°2

Vu l'article L1612.11 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'article 12 des statuts du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon

Vu la délibération du comité syndical en date 31 mars 2022 relative à l'approbation du budget GRAND SITE - PARKINGS 2022,

Vu la délibération du comité syndical en date du 1^{er} septembre 2022 relative à l'approbation de la décision modificative n° 1 au budget Gestion Grand Site – Parkings 2022

... / ...

Le Président présente aux membres du comité syndical la teneur de la décision modificative n° 2 au budget GRAND SITE - PARKINGS, qui après examen est soumise au vote chapitre par chapitre au niveau de la section d'exploitation et de la section d'investissement et qui se présente comme suit :

SECTION D'EXPLOITATION - DEPENSES		
	Libellé	DM 2
012	Charges de personnel	-6638,34
6411	Salaires	-3638,34
6451	Cotisations à l'URSSAF	-3000,00
023	Virement à la section d'investissement	6638,34
TOTAL DM n° 2		0

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES		
	Libellé	DM 2
021	Virement de la section de fonctionnement	6638,34
TOTAL DM n° 2		6638,34

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES		
	Libellé	DM 2
023	Immobilisations en cours	6638,34
2318	Autres immobilisations corporelles	6638,34
TOTAL DM n° 2		6638,34

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du comité syndical :

- approuvent la décision modificative n° 2 au budget GRAND SITE - PARKINGS 2022 telle que présentée ci-dessus ;
- autorisent le remboursement des charges de personnel au budget REGIE pour l'agent du site des Cavaliers (payé sur le budget REGIE) qui a assuré une semaine en tant qu'agent de parkings début septembre en remplacement (780 €)
- et autorisent le Président à signer toute pièce utile à la poursuite de cette affaire.

Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
Le
et publication ou notification du

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,
Suivent les signatures
Pour extrait conforme

Le Président :
Bernard CLAP

